

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 MARS 2023

Le 02 Mars 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de L'ESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 24 Février 2023, s'est rassemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, SEGUIN, CROMER, DALCIN, GOFFREDI, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme BASQUE Conseillère M^{ale} qui a donné procuration à Mme GARRIGOU Adjointe
Mme ROHEL Conseillère M^{ale} qui a donné procuration à M. LE BREDONCHEL Conseiller M^{al}
M. ALCOUFFE Conseiller M^{al} qui a donné procuration à Mme BOYER Conseillère M^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs BOUDEAU, SANS, MICHELON et SETTIER Conseillers Municipaux

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Danielle FERNANDEZ

289 - OBJET : Suppression de la carte scolaire – écoles primaires

M. le Maire rappelle à l'assemblée, que sensible à la problématique de gestion des effectifs, le conseil municipal a décidé depuis la rentrée 2021, de lever la carte scolaire afin d'assurer une meilleure répartition des élèves dans les écoles maternelles.

Il est aujourd'hui proposé d'étendre cette décision aux écoles élémentaires pour la rentrée scolaire 2023.

En effet, de récentes concertations, en partenariat avec les directrices des écoles M. Beaugency et PM. Curie ont permis d'engager une réflexion sur ce sujet, laquelle était motivée :

- D'une part, par la baisse d'effectif de l'école PM. Curie susceptible d'entraîner une fermeture de classe,
- D'autre part, par la présence d'un nombre très important d'élèves issus des camps sédentarisés sur l'école M. Beaugency reportant sur le site, des tensions liées à leur appartenance à différentes communautés, générant ainsi une dégradation du climat scolaire.

Afin de répondre à ces deux problématiques et dans l'intérêt des élèves, il y a lieu de lever la carte scolaire existante, pour les écoles primaires de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal de supprimer la carte scolaire pour les écoles élémentaires, à compter de la rentrée 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ

- ☞ Décide la suppression de la carte scolaire pour les écoles élémentaires, à compter de la rentrée 2023,
- ☞ Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20230302-289-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 03/03/2023



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD